Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
073-200068997-20260917-2026_09_17_D25-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2026
Publication : 22/09/2026

Arlysère
UNE AGGLO à votre service

Extrait du registre des délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Jeudi 17 septembre 2026

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce Les Saisies La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognaix, Sainte-Hélène-sur-Isère Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 10 septembre 2026, s'est réuni le Jeudi 17 septembre 2026 à 18h00, en séance publique à la Salle Polyvalente de Notre Dame de Bellecombe, sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, Président.

Nombre de membres en exercice : 74 / Quorum : 38
Nombre de délégués présents :
57 délégués titulaires jusqu'à la délibération n° 80
56 titulaires à partir de la délibération n° 81
Nombre de membres représentés : 11

Délégués titulaires présents :

Collectivités d'origine	Prénom	Nom
Albertville	Cindy	ABONDANCE
Albertville	Michel	BATAILLER
Albertville	Hervé	BERNAILLE
Albertville	Jean-François	BRUGNON
Albertville	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
Albertville	Morgan	CHEVASSU
Albertville	Julien	COINTY
Albertville	Karine	MARTINATO
Albertville	Pascale	MARTINOT
Albertville	Florian	NICOLLE
Albertville	Jean-Marc	ROLLAND
Albertville	Pascale	VOUTIER REPELLIN
Albertville	Julien	YOCCOZ
Allondaz	Frédérique	DUC
Beaufort	Annick	CRESSENS
Beaufort	Gabriel	VIARD GAUDIN
Bonvillard	Julien	BENARD *jusqu'à la délibération n° 80*
Césarches	Alexandre	ROSSET
Cohennoz	Christian	EXCOFFON
Crest-Voland	Sophie Anne	SMILEVITCH
Esserts-Blay	Raphaël	THEVENON
Flumet	Marie-Pierre	OUVRIER
Frontenex	Laurent	VERNAZ
Gilly sur Isère	Irène	CHAPUY
Gilly sur Isère	Christian	TROMBERT
Grésy sur Isère	François	GAUDIN
Grignon	Lina	BLANC
Grignon	François	RIEU
Hauteluce	Sophie	COLLONG
La Bâthie	Maguy	RUFFIER
La Bâthie	Damien	SANTON

La Giettaz	Daniel	DANGLARD
Marthod	Virginie	VERNAZ
Mercury	Yves	DUNAND
Mercury	Valérie	REVET
Mercury	Alain	ZOCCOLO
Montailleur	Jean-Claude	SIBUET-BECQUET
Monthion	Bastien	LAVOINE
Notre Dame de Bellecombe	Catherine	QUITTET
Notre Dame des Millières	André	VAIRETTO
Pallud	Marc	BERTHOLON
Plancherine	Jean-Pierre	FAZZARI
Queige	Guillaume	BEDHET
Rognaix	Monique	NAGORNY
Saint Nicolas La Chapelle	Ghislaine	JOLY
Saint Vital	Gilles	BALLAZ
Sainte Hélène sur Isère	Jérôme	REYNAUD
Thénésol	Nicolas	BERNARD DUGUET
Tournon	Sandrine	BERTHET
Tours en Savoie	Yann	MANDRET
Ugine	Agnès	CHEVALIER GACHET
Ugine	Philippe	GARZON
Ugine	Laurent	PATUEL
Ugine	Franck	SOUQUET-GRUMEY
Ugine	Françoise	VIGUET CARRIN
Verrens-Arvey	Philippe	DUPRAZ
Villard sur Doron	Thomas	BRAY

Délégués représentés :

Lysiane CHATEL	Albertville	Ayant donné pouvoir à Morgan CHEVASSU
Bérénice LACOMBE	Albertville	Ayant donné pouvoir à Cindy ABONDANCE
Pascale MASOERO	Albertville	Ayant donné pouvoir à Michel BATAILLER
Jacqueline ROUX	Albertville	Ayant donné pouvoir à Karine MARTINATO
Muriel THEATE	Albertville	Ayant donné pouvoir à Pascale VOUTIER REPELLIN
Lucas DA SILVA GOMES	Cléry	Ayant donné pouvoir à Philippe DUPRAZ
Sandrine POIGNET	Frontenex	Ayant donné pouvoir à Laurent VERNAZ
Karine LURIENNE	St Paul sur Isère	Ayant donné pouvoir à Raphaël THEVENON
Catherine CLAVEL	Ugine	Ayant donné pouvoir à Laurent PATUEL
Véronique DENOISIÉ	Ugine	Ayant donné pouvoir à Agnès CHEVALIER GACHET
Julien MASSON	Venthon	Ayant donné pouvoir à Guillaume BEDHET

Le Conseil Communautaire a choisi **Bastien LAVOINE** comme Secrétaire de séance.

Objet : Mobilités – Versement d'un fonds de concours à la Commune d'Albertville – Aménagements cycles - Avenue du Pont de Rhonne

Rapporteur : Jean-François BRUGNON

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté d'Agglomération Arlysère est compétente pour l'organisation de la « mobilité ». Elle assure la création et la gestion de l'ensemble des dispositifs de transports publics collectifs des personnes et des transports scolaires sur son Ressort Territorial (ex périmètre des Transports Urbains).

La Communauté d'Agglomération Arlysère est amenée à gérer :

- les transports Junior (environ 70 services)
- les transports urbains (8 lignes)
- les transports non-urbains (4 lignes)
- les différentes navettes « publiques » été et hiver…

En complément de ces missions, Arlysère intervient également sur la promotion des modes alternatifs à la voiture individuelle : développement du vélo, covoiturage, autopartage…

Ainsi, afin de soutenir les Communes du territoire dans la mise en œuvre du Schéma Directeur Cyclable d'Arlysère, et en application de sa compétence « Mobilités », la CA Arlysère a approuvé, par du 10 novembre 2022, les principes de financement des aménagements cyclables.

Il a ainsi été acté, qu'en application du Schéma Directeur Vélo, et après recherche de tous les co-financements possibles, le reste à charge sur les projets portés par les Communes, financements déduits, soit porté pour 50 % par la Commune et 50 % par Arlysère (sur le montant HT), sous la forme d'un « fonds de concours et dans la limite des crédits alloués au budget de l'année concernée ».

La Commune d'Albertville s'est manifestée pour un projet prévoyant la création d'une chaussée à voie centrale banalisée (CVCB), permettant la création de cheminements cycles et favorisant ainsi les déplacements doux.

Commune concernée : Albertville

Avis des élus du Bureau Exécutif : favorable

Coût prévisionnel *:* 163 368 € HT

Plan de financement prévisionnel :

Collectivité	Participation
Albertville	40 842 €
Département	81 684 €
Arlysère	40 842 €
Total	**163 368 € HT**

Le montant définitif sera établi au vu des demandes et justificatifs présentés par la Commune. Il ne pourra excéder le montant indiqué ci-dessus.

Modalités de versement : La demande de fonds de concours devra faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal précisant le projet et le montant sollicité.

Le fonds de concours sera versé en une seule fois sur justificatifs et après réception contradictoire des travaux.

Engagements de la Commune : Par voie de délibération, la Commune s'engage à :

- à veiller au bon entretien de(s) l'aménagement(s) financé(s).

Ce point a été présenté en Commission Mobilités le 1er septembre dernier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***approuve le financement des aménagements prévus par la Commune d'Albertville ;***
- ***inscrit au budget les crédits prévisionnels nécessaires ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer l'intégralité des pièces relatives à ce dossier.***

Le secrétaire de séance
Bastien LAVOINE

Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Frédéric BURNIER FRAMBORET

Communauté d'Agglomération Arlysère